

Communiqué de presse – 17 novembre 2014

La fausse bonne idée du PDC du Bas

L'Association Valaisanne des Professeurs de l'Enseignement Secondaire II (AVPES) s'oppose à la motion « Pour un CO en 3 ans et une maturité gymnasiale en 4 ans » déposée par Joachim Rausis du PDCB.

Les propos des auteurs de la motion sont sans fondement. Les élèves issus du nouveau cycle d'orientation sont actuellement en 2^{ème} année du collège. Il n'y a par conséquent aucune statistique exploitable pour prétendre que « *la voie habituelle (2 ans de cycle d'orientation + 5 ans de collège) pourrait rapidement se transformer en 3+5, soit 8 ans de formation secondaire avant de pouvoir accéder à une école de degré tertiaire* ». Au contraire, le pourcentage d'élèves qui entrent au collège après la 2^{ème} année du CO est constant, même après l'introduction du nouveau CO. Il est inutile de freiner, pour une grande majorité, l'accès aux études spécifiques. De plus, l'école valaisanne n'a pas à subir de constantes modifications. Elle n'est pas un lieu d'expérimentation et les élèves n'en sont pas les cobayes.

Si les élèves valaisans passent en principe une année de plus sur les bancs d'école, ils terminent plus rapidement leurs études dans les universités. 65% des étudiants valaisans obtiennent un master universitaire en 5 ans, contre 55% au niveau suisse. La proportion de 65% est atteinte après 6 années d'études universitaires au niveau national. Dans ce contexte, certains cantons, comme Berne, Bâle Ville et Bâle Campagne, ont décidé d'allonger d'une année la durée des études, la ramenant au même niveau que le Valais et Fribourg par exemple. Neuchâtel est en passe d'entreprendre la même démarche.

La suppression d'une année de formation spécifique ne peut pas être sans conséquence sur le niveau de connaissances et d'aptitudes que doivent atteindre nos maturistes. Il en est de même dans toutes les formations, qu'elles soient professionnelles ou académiques.

On peut encore relever que dans certains cantons, comme Zurich, le collège commence à la sortie de l'école primaire et dure 6 ans. D'autres cantons, qui proposent une maturité gymnasiale en trois ans, ont introduit au minimum 3 ans de pré-gymnasiale. Cependant, la Plate-Forme Gymnase recommande que ces cantons rajoutent à court terme une année de collège : le rapport EVAMAR 2 a montré que le collège longue durée apporte de meilleurs résultats que le collège courte durée.

Si l'on réduit d'une année le collège en Valais, le seul moyen d'atteindre la qualité actuelle de notre maturité est d'introduire une voie pré-gymnasiale sélective et coûteuse au cycle d'orientation. Or, les débats parlementaires sur la nouvelle loi du cycle d'orientation ont déjà démontré cette impossibilité. De plus, le système actuel permet aux élèves de différer le choix de la filière d'étude gymnasiale jusqu'à la fin de la première année du collège, leur offrant ainsi une orientation optimale.

85% des collégiens valaisans entrent dans les universités et les écoles polytechniques et 15% dans les HES et HEP. Les collèges valaisans remplissent clairement leur rôle. Ne prétéritions pas un système gymnasial qui continue de faire ses preuves !

Personnes de contact :

- Stéphane Vaucher, Président/Präsident AVPES-WVM, 077 475 49 79 (français)
- Carole Sierro, Comité/Vorstand AVPES-WVM, 078 802 64 65 (deutsch)